



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 17 juillet 1961

à 10 h. 55

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Pages

Point 4 de l'ordre du jour:

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Débat général (*fin*) 117

Point 3 de l'ordre du jour:

Situation sociale dans le monde

Débat général 122

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Chili, Hongrie, Indonésie, Irak, Pays-Bas, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3459 et Add.1, E/3460 et Add.1, E/3461, F/3472, E/3485 et Add.1 et 2, E/3490 et Corr.1, E/3495 et Add.1, E/3496, E/3498 et Add.1 à 3, E/3502 et Corr.1, E/3504 et Add.1, E/3507, E/3518, E/3531)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. HIGGINS (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) présente le troisième rapport annuel de l'IMCO (E/3496).

2. A sa deuxième session, qui s'est tenue en avril 1961, l'Assemblée de l'IMCO a décidé que cette organisation continuerait à faire porter ses efforts sur les nombreux problèmes techniques qui se posent encore dans le domaine de la navigation maritime. L'Assemblée a également souscrit aux recommandations de la Conférence internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Cette conférence, tenue en 1960, a recommandé de nouvelles tâches et études concernant des questions techniques extrêmement variées, dont beaucoup amèneront l'IMCO à coopérer étroitement, sur le plan technique, avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées; des mesures précises ont déjà été arrêtées pour assurer cette coordination et l'on peut s'attendre, dans ce domaine, à des progrès réguliers. L'Assemblée a en outre décidé que l'IMCO poursuivrait ses efforts en vue d'assurer l'unification des règles de jaugeage des navires, et préparerait activement la conférence qui doit se tenir à Londres, en avril 1962, en vue de reviser la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954; on espère que l'accord pourra se faire sur une nouvelle convention qui permettra de réduire sensiblement les dangers que présente la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures.

3. En ce qui concerne la résolution 724 B (XXVIII) du Conseil sur les moyens de faciliter les voyages et les transports internationaux, l'IMCO coopérera pleinement avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, et poursuivra activement l'étude de toutes les mesures destinées à faciliter le transport des marchandises par mer. Sur ce point, l'IMCO mettra à profit la compétence et l'expérience particulières acquises par les organisations internationales intéressées, tant gouvernementales que non gouvernementales.

4. Conformément à la résolution 791 (XXX) du Conseil, l'Assemblée de l'IMCO a étudié le rapport d'ensemble sur l'évaluation des programmes intitulé *Perspectives pour les cinq années 1960-1964* (E/3347/Rev.1), et elle a approuvé, sous réserve de quelques modifications, la section du rapport annuel relative aux tendances dominantes des travaux de l'IMCO (E/3496, section 20), qui a été préparée en application du paragraphe 8 de la résolution précitée du Conseil. Il convient de noter que les fonctions de l'IMCO portent exclusivement sur des questions techniques de navigation maritime; elle a grand soin d'assurer la coopération

la plus étroite avec d'autres institutions spécialisées ou d'autres organes intergouvernementaux, pour les questions d'intérêt commun. Elle collabore principalement avec les organismes qui s'occupent de transports et de communications, mais, pour certains de ses travaux, elle a besoin des avis et de l'appui de l'OMS, de la FAO, de l'UNESCO et de l'AIEA.

5. Pour que le nouveau programme puisse être mis en œuvre au plus vite, l'Assemblée a augmenté le budget de l'IMCO pour le prochain exercice et a ouvert les crédits nécessaires à la création de plusieurs nouveaux postes tant dans la catégorie des administrateurs que dans celle des services généraux. On revise aussi actuellement l'organisation du secrétariat.

6. Des relations officielles ont déjà été établies avec l'Organisation des Nations Unies et l'OIT; de plus, l'Assemblée de l'IMCO a approuvé un projet d'accord avec l'AIEA, qui facilitera l'établissement de relations de travail entre les deux organisations pour l'examen des questions d'intérêt commun, parmi lesquelles les problèmes de sécurité que posent les navires à propulsion nucléaire. Ce projet d'accord sera soumis à l'approbation de la Conférence générale de l'AIEA à l'automne de 1961. De plus, l'Assemblée a accordé le statut consultatif à certaines organisations non gouvernementales, dont les travaux sont étroitement liés à ceux de l'IMCO, et elle a élu pour quatre ans un nouveau Comité de la sécurité maritime après avoir confirmé toutes les mesures prises par le précédent comité lors des sessions qu'il a tenues en 1959, 1960 et 1961.

7. Depuis la publication du rapport annuel, deux autres Etats ont ratifié la Convention de l'IMCO: la République du Cameroun et la République islamique de Mauritanie. Le Conseil de l'IMCO a également recommandé l'admission de la République de Corée.

8. L'IMCO aborde une nouvelle phase de son évolution. Pendant les deux premières années, elle s'est surtout préoccupée d'élaborer des méthodes de travail et une politique, de créer un petit secrétariat et de tenir l'importante Conférence internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Son programme de travail actuel comprend un ensemble d'importantes tâches techniques, pour l'exécution desquelles elle espère recevoir des gouvernements un appui grandissant.

9. M. PERSIN (Union internationale des télécommunications) présente le rapport sur les activités de l'UIT pour l'année 1960 (E/3507).

10. Pour l'UIT, l'année 1960 a été marquée par la mise en vigueur des importantes décisions prises en 1959 par la Conférence de plénipotentiaires et par la Conférence administrative des radiocommunications, décisions qui présentent d'autant plus d'intérêt que les conférences en question ne se réunissent en principe que tous les cinq ans; en fait, la Conférence des radiocommunications ne s'était pas réunie depuis 1947. Ces conférences ont fait une large place à l'assistance technique aux nouveaux Etats ou aux pays en voie de développement, ce qui a radicalement modifié le caractère de l'UIT, qui assume aujourd'hui des fonctions d'exécution, alors que, dans le passé, elle ne

s'occupait strictement que de coordination. Il convient de souligner à ce propos l'importance exceptionnelle du programme d'assistance technique de l'UIT à la République du Congo (Léopoldville).

11. Une importante décision de la Conférence de plénipotentiaires de 1959 a été de porter de 18 à 25 le nombre des membres du Conseil d'administration, ce qui a augmenté l'efficacité de ses travaux et l'autorité de ses décisions.

12. Enfin, les décisions de la Conférence des radiocommunications de 1959 ont modernisé les données du problème de l'utilisation rationnelle des fréquences radio-électriques. M. Persin montre à ce propos comment les techniques de l'espace sont appelées à influencer sur le développement des télécommunications. Si l'on n'ignore pas que les radiocommunications sont indispensables pour contrôler la marche de tous les véhicules spatiaux, on sait moins que certaines techniques de l'espace vont, dans un proche avenir, avoir des applications de portée purement terrestre. Au premier rang de ces applications figurent de nouveaux moyens de télécommunication qui pourront avoir de profondes répercussions économiques et sociales. Ces considérations expliquent le grand intérêt que l'UIT porte à la réglementation internationale de l'utilisation des fréquences. Déjà, la Conférence des radiocommunications de 1959 a posé les premiers éléments d'une législation de l'espace en faisant figurer dans le Règlement international des radiocommunications des dispositions relatives aux télécommunications spatiales. Il s'agit d'un début modeste, et l'UIT devra maintenant s'occuper d'édifier tout un ensemble de règles juridiques, qui ne s'appuieront d'ailleurs pas nécessairement sur les fondations, pourtant solides, de la législation actuelle des radiocommunications. L'UIT, envisage pour 1963, une conférence extraordinaire des radiocommunications qui aura principalement pour objet d'attribuer des bandes de fréquence aux diverses catégories de radiocommunications spatiales et qui adoptera, si elle le juge utile, des dispositions nouvelles pour l'identification et le contrôle des émissions en provenance des véhicules spatiaux.

13. Pour ce qui est de la coordination de l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, les méthodes de coopération que l'UIT applique depuis plusieurs années déjà paraissent satisfaisantes, d'autant plus que les risques de double emploi sont très limités dans le domaine des télécommunications. L'UIT n'en reste pas moins en liaison étroite avec les organisations dont les fonctions sont apparentées aux siennes, notamment l'OACI, l'OMM et l'IMCO. C'est ainsi que, tout récemment encore, elle a constitué avec l'IMCO et l'OACI un groupe intersecrétariats pour l'étude des problèmes relatifs à la sauvegarde de la vie humaine en mer et dans les airs.

14. Pour conclure, M. Persin signale que, pour faciliter les travaux du Conseil, le Conseil d'administration de l'UIT a décidé qu'à partir de 1962, son rapport d'activité serait conçu de façon à présenter dans une première partie les renseignements qui l'intéressent plus particulièrement, tous les détails d'ordre technique étant

groupés dans une deuxième partie, à l'intention des administrations des Etats membres.

15. M. VALLADÃO (Brésil) ne peut s'empêcher de constater que le problème crucial de la coordination de l'action des différents organismes des Nations Unies n'est pas plus près d'une solution aujourd'hui qu'il y a quelques années. Pourtant, la vie même de l'Organisation des Nations Unies peut dépendre de la façon dont elle se montrera capable d'éviter les doubles emplois et d'assurer ainsi la meilleure utilisation des ressources limitées dont elle dispose pour aider les Etats Membres, notamment les pays en voie de développement.

16. C'est sans aucun doute sur le plan national que doit s'amorcer l'indispensable effort de coordination, car on n'arrivera jamais au résultat espéré tant que les gouvernements continueront à multiplier les demandes d'action et à alourdir le mécanisme déjà si complexe de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le commerce international des produits de base est à cet égard un exemple éloquent: cette question ne relève pas seulement de la compétence de la Commission du commerce international des produits de base; elle est aussi du ressort du Comité des produits de la FAO, du GATT, du Conseil économique et social inter-américain, etc. Alors que les pays industriels eux-mêmes éprouvent quelque difficulté à suivre de près les travaux de tant d'organismes différents, peut-on s'attendre à ce que les pays peu développés, privés des moyens financiers et des cadres techniques nécessaires, soient en mesure de défendre leurs intérêts devant tant d'instances diverses ?

18. D'autre part, la complexité de la situation se reflète dans l'attitude même du Conseil, qui se trouve un peu plus dépassé chaque année par l'ampleur de sa tâche. Bien qu'il existe un comité spécialement chargé d'étudier les questions de coordination, le Conseil a dû faire appel au concours d'un groupe de travail spécial, de sorte qu'il se trouve, cette année, saisi de deux rapports au lieu d'un seul. Il faut reconnaître que le Groupe de travail spécial pour la coordination s'est acquitté remarquablement de sa mission, et la délégation brésilienne tient à l'en féliciter; elle déplore cependant que ce travail n'ait pas été accompli par le CAC, ce qui aurait évité un de ces cas de duplication des efforts que le Conseil a précisément pour mission de supprimer.

19. Dans son rapport (E/3518), le Groupe de travail spécial a dégagé certaines lignes d'action qui méritent de retenir l'attention des gouvernements. Entre temps, le Conseil, en présence de la très volumineuse documentation dont il est saisi, n'aura sans doute d'autre choix, à la présente session, que de prendre acte, comme il le fait à chacune de ses sessions d'été, des rapports que lui adressent les institutions spécialisées, alors qu'en vertu du mandat qu'il tient de la Charte, il devrait examiner au fond les travaux de ces institutions, dénoncer les doubles emplois et faire des recommandations concrètes en vue d'une meilleure coordination. Aussi M. Valladão espère-t-il que, d'ici la session prochaine, les gouvernements prêteront toute leur attention aux recommanda-

tions formulées par le Groupe de travail spécial et qu'ils prendront les mesures appropriées, tant sur le plan national que sur le plan international, pour remédier à la situation actuelle, qui est loin d'être satisfaisante.

20. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) pense que, comme l'a dit le Secrétaire général à la 1163^e séance, les problèmes de coordination qui se posent aux organisations du système des Nations Unies ont progressivement changé de nature et sont devenus plus graves, de sorte que les secrétariats de ces organisations ne pourront jamais à eux seuls les surmonter entièrement. La coordination est indispensable si l'on ne veut pas affaiblir la portée générale des programmes des Nations Unies, et le Conseil est en mesure d'assurer cette coordination. Le Groupe de travail spécial pour la coordination a fait œuvre utile; grâce à lui, le débat actuel est moins diffus que certains débats antérieurs sur la question. Les doutes éprouvés l'année précédente au sujet de l'utilité de ce groupe de travail sont à présent dissipés, et la délégation des Etats-Unis souhaiterait que son mandat soit prolongé pour un an au moins. On pourrait élargir la composition de cet organe en y nommant des représentants de certains Etats qui ne sont pas membres du Conseil, mais qui s'intéressent de façon particulière aux problèmes de coordination. La délégation des Etats-Unis a pris connaissance avec satisfaction du rapport du CAC (E/3495 et Add.1), qui est supérieur aux rapports antérieurs, encore que certaines questions essentielles, telles que la situation des représentants résidents, n'aient pas été suffisamment prises en considération. M. Kotschnig tient à répéter que la délégation des Etats-Unis est satisfaite du travail effectué par les chefs des secrétariats des institutions spécialisées et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

21. Les débats ont permis de constater qu'il y a des progrès effectifs sur un large front. Il faut avant tout souligner que les organismes des Nations Unies sont devenus plus capables d'agir dans le domaine économique et social. Les institutions spécialisées, le Programme élargi d'assistance technique et les commissions économiques régionales disposent de moyens et ressources accrus. Cette aptitude à remplir des fonctions d'exécution qui s'est récemment développée au sein des organismes des Nations Unies doit être renforcée. Pour cela, il importe d'abord de préciser les objectifs primordiaux. Parmi ces objectifs figure en premier lieu le bien-être matériel, culturel et spirituel des individus; il est encourageant de constater que l'on se rallie de plus en plus à la notion de développement économique et social équilibré, qui met implicitement l'accent sur les valeurs humaines. Mais il faut, en conséquence, envisager de façon nouvelle la programmation: les programmes ne peuvent plus être considérés isolément. Les institutions spécialisées doivent donc se préoccuper de la planification générale du développement; cela suppose que le CAC intensifie son action au Siège et que les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées apportent un plus grand soutien à son action, comme le Conseil l'a recommandé

l'année dernière [résolution 799 A (XXX)]. A l'échelon national, il faut réaliser des progrès analogues dans la programmation générale. Bien que la responsabilité principale de la planification nationale incombe aux gouvernements, il leur serait très utile de recevoir une aide extérieure accrue, sous la forme de conseils; les commissions économiques régionales ont déjà commencé à leur fournir une aide de cette nature, mais cette forme d'assistance pourrait se développer encore. M. Kotschnig pense, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande (1163^e séance), que certaines études risquent de faire double emploi faute de consultations suffisantes entre organisations; il faudrait aussi que les organisations se tiennent mutuellement mieux au courant des résultats de leurs études.

22. En ce qui concerne les programmes en cours, il faut faire des efforts accrus pour aboutir à une action concertée dans le cadre du programme d'industrialisation. A propos du développement rural, M. Kotschnig appuie l'idée exprimée par le CAC qu'il est urgent d'intensifier l'action internationale pour améliorer le revenu et les conditions de vie de la population rurale (E/3495, par. 104); il approuve aussi les observations et propositions faites par le Groupe de travail spécial pour la coordination aux paragraphes 28 à 35 de son rapport. Abordant la question des excédents agricoles et de leur utilisation pour le développement économique, qui est étroitement liée à celle du développement rural, M. Kotschnig souligne l'intérêt du rapport intitulé *Les produits alimentaires au service du développement* (E/3462) soumis par le Directeur général de la FAO. Une coopération plus étroite doit s'instaurer dans ce domaine entre la FAO, l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées. Pour ce qui est de l'urbanisation, le programme de la Commission des questions sociales (E/3489) présente un grand caractère d'urgence. La mise en œuvre de ce programme nécessitera une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et au moins cinq ou six institutions spécialisées; en outre, ce programme a une incidence directe sur les questions du développement rural et industriel; il faut donc s'efforcer d'harmoniser les programmes dans ces trois domaines. Cette remarque vaut également pour les questions relatives à la formation et à l'enseignement, où il y a certaines divergences de vues entre des institutions spécialisées, telles que l'UNESCO et l'OIT, au sujet de leurs attributions respectives. Ces divergences paraissent heureusement sur le point d'être résolues.

23. La partie du rapport du CAC qui traite de l'administration publique, notamment du programme d'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX) (E/3495, paragraphes 116 à 119) inspire quelques inquiétudes quant aux délais prévus pour l'exécution des travaux. A l'origine, le Conseil avait prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les programmes relatifs à l'administration publique à sa trente-deuxième session [résolution 796 (XXX)], mais il semble peu probable qu'un rapport lui parvienne dans un proche avenir. Les problèmes qui posent l'administration publique et la création d'institutions

nouvelles ont une telle urgence dans les pays peu développés, particulièrement dans ceux qui viennent d'accéder à l'indépendance, qu'il conviendrait d'accélérer les travaux. Il en est de même en ce qui concerne le programme OPEX, car bien que ce programme soit en train depuis un certain nombre d'années, sur plus de 250 demandes formulées par les gouvernements, une cinquantaine seulement ont reçu satisfaction. M. Kotschnig est parfaitement au fait des difficultés rencontrées, mais il estime qu'il importe de trouver les moyens d'accélérer l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies et de l'étendre aux institutions spécialisées, avec leur consentement. Il sera sans doute nécessaire de poursuivre l'examen de la question au sein des institutions.

24. M. Kotschnig éprouve aussi certaines inquiétudes quant au projet majeur de l'UNESCO relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides. On ne voit pas bien ce qu'il advient de ce projet entrepris depuis longtemps, et il est permis de se demander s'il est bien conçu pour favoriser l'application pratique des données de la science. Etant donné la vaste étendue des zones arides et l'importance qu'elles ont pour les pays peu développés, il faut espérer que l'UNESCO, la FAO, l'OMM, les autres institutions spécialisées compétentes et le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques s'efforceront de réaliser un progrès qui sera d'une véritable utilité pour les pays peu développés.

25. En ce qui concerne les questions d'organisation, il faut renforcer les consultations régionales, tant au sein des commissions économiques régionales qu'entre les commissions et les institutions spécialisées. M. Kotschnig a été heureux d'entendre les représentants des institutions spécialisées préconiser une coopération plus étroite à l'échelon régional.

26. C'est à l'échelon des pays que l'on constatera si tous les intéressés ont bien la volonté d'agir de concert en matière de planification et d'exécution. C'est évidemment à cela que le Secrétaire général a voulu faire allusion dans son exposé liminaire (1163^e séance). Si l'on admet en général l'importance du rôle des représentants résidents, on ne semble pas être d'accord sur la nature de ce rôle. A la 1164^e séance, le Directeur général de l'OMS a rappelé qu'il avait suggéré que le représentant résident soit chargé de convoquer et présider le groupe formé par les représentants locaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. De son côté, le représentant de l'OIT a déclaré, à la 1165^e séance, que l'OIT reconnaît sans réserve que les représentants résidents auront à jouer le rôle principal dans le développement de la coopération entre les divers organismes des Nations Unies dans chaque pays, mais il a souligné qu'ils ne doivent ni rester en deçà de ce rôle, ni aller au-delà. Pour sa part, M. Kotschnig ne trouve rien à critiquer à ces déclarations. Le représentant résident devrait effectivement convoquer et présider dans chaque pays le groupe des représentants des divers organismes des Nations Unies, mais son rôle doit-il s'arrêter là? Peut-être pourrait-on donner à la déclaration du

représentant de l'OIT une large interprétation. Il est généralement admis que le représentant résident doit accorder son appui sur le plan administratif à toutes les institutions qui travaillent dans le pays où il se trouve. Il devrait faire plus encore et aider ces institutions dans leurs premiers contacts, et éventuellement leurs négociations, avec les gouvernements; il ne traiterait naturellement pas de questions techniques, mais ferait en sorte que les différents projets forment un programme national cohérent. Il devrait jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de conseiller les gouvernements et les institutions sur la nécessité et la nature d'une planification d'ensemble, et il devrait pouvoir donner des avis au BAT et au Fonds spécial à ce sujet. Il va de soi qu'il devrait être tenu constamment au courant de tous les programmes exécutés par les institutions spécialisées, ainsi que des programmes bilatéraux d'assistance; il pourrait ainsi faire la liaison entre les programmes multilatéraux et les programmes bilatéraux. Il devrait être consulté à propos de toute nouvelle étude, particulièrement s'il s'agit d'une étude dépassant la compétence d'une institution spécialisée, et il devrait être prêt à renseigner les gouvernements, à leur demande, sur toutes les sources possibles d'assistance. Dans l'exercice de ces différentes fonctions, le représentant résident ne devrait pas agir en proconsul, mais en guide, en conseiller et en ami. Si c'est un spécialiste, il devrait voir au-delà de sa propre spécialité. Il sera évidemment difficile de trouver des personnes réunissant toutes les qualités requises, mais il faut s'efforcer d'y arriver. Avant de désigner les représentants résidents, il conviendrait de consulter non seulement les institutions qui participent à l'exécution d'un programme déterminé, mais aussi toutes les institutions représentées au CAC et la direction du Fonds spécial.

27. Il n'y a rien dans la Charte des Nations Unies ni dans les actes constitutifs des institutions spécialisées et de l'AIEA qui empêche d'agir dans le sens indiqué par le représentant des Etats-Unis. Au contraire, il est nécessaire d'assurer une telle coopération pour atteindre les objectifs définis dans ces actes constitutifs et dans la Charte. Peut-être, en agissant ainsi, rencontrera-t-on quelques vestiges de « byzantinisme », mais ils seront sans importance au regard de l'urgente nécessité de faire face aux besoins des pays peu développés, qui sont décidés à améliorer leur situation et qui comptent, pour y parvenir, sur l'aide des Nations Unies.

28. M. WODAJO (Ethiopie) constate que le Conseil doit faire face chaque année à des problèmes de coordination, dont certains sont en fait plus fondamentaux encore qu'on ne veut l'admettre en général. Ces problèmes sont passés au premier plan, par suite de l'évolution progressive des idées sur les remèdes à apporter au sous-développement économique. A l'origine, on s'est efforcé avant tout de garantir la liberté et la justice sociale. Entre 1930 et la deuxième guerre mondiale, on s'est occupé presque exclusivement de lutter contre le chômage. Après la guerre, on s'est attaqué au problème immédiat de la reconstruction, en même temps qu'au problème, plus long à résoudre, de l'amélioration des conditions de vie dans les pays peu déve-

loppés. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont dû naturellement faire face aux deux problèmes, mais se sont efforcées surtout de résoudre le second. A cette époque, on manquait d'expérience et de connaissances à ce sujet; ce n'est que beaucoup plus tard que l'on a compris que le développement économique est lié au progrès social et au développement des institutions, et qu'il faut aborder les problèmes de développement dans leur ensemble et non plus de façon fragmentaire. Sauf dans le cas des institutions spécialisées de caractère très technique, la distinction des fonctions est devenue de plus en plus vague, de sorte que les doubles emplois et les chevauchements ont été inévitables. S'il s'agissait de créer aujourd'hui le système des Nations Unies, à la lumière des connaissances et de l'expérience acquises, il n'est pas certain que l'on aboutirait à des institutions semblables à celles qui existent actuellement. Le développement économique et le développement social sont organiquement inséparables; les remèdes que l'on apporte sur le plan national au sous-développement doivent donc être conçus eux aussi en fonction du tout.

29. Le rapport du Groupe de travail spécial pour la coordination est très instructif. En matière d'enseignement et de formation, il fait ressortir l'existence de doubles emplois et, dans certains cas, l'absence d'objectifs clairement définis. On peut faire la même observation en ce qui concerne l'industrialisation et le développement rural. Si l'on ne soumet pas les programmes à une évaluation nouvelle, les problèmes continueront certainement à se poser. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient établir un ordre de priorité à l'échelon des régions. Si elles ne le font pas, leurs efforts ont peu de chances d'être pleinement efficaces. Les commissions économiques régionales seraient particulièrement qualifiées pour cette tâche, mais les représentants résidents pourraient aider utilement à établir un ordre de priorité pour chaque pays.

30. Les ressources humaines et financières étant limitées, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ne peuvent évidemment pas résoudre tous les problèmes qui se posent aux pays peu développés. Elles doivent donc mettre leurs ressources en commun et agir de concert sur la base de l'ordre de priorité établi pour chaque région. A ce propos, les documents communiqués par l'UNESCO au sujet de la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique tenue à Addis-Abéba (E/3498/Add.2 et 3) méritent une étude approfondie. Cette conférence a été organisée conjointement par la CEA, l'UNESCO et les gouvernements africains, et elle a eu pour tâche principale d'élaborer un plan de développement de l'éducation en Afrique, en fixant un ordre de priorité pour la mise en œuvre de ce plan. La Conférence a constaté que l'enseignement secondaire est le point critique de l'enseignement en Afrique. Il est très rassurant de lire ce qui est dit, dans les rapports de l'UNESCO, au sujet de la valeur que l'on reconnaît maintenant au développement de l'enseignement. Il convient de féliciter l'UNESCO et la CEA. Pour la

première fois dans l'histoire des Nations Unies, le développement de l'enseignement a été traité dans le cadre du développement économique. Les pays d'Afrique ont fixé les crédits budgétaires qu'ils affecteront à l'enseignement de 1961 à 1965, mais ils auront aussi besoin d'une aide extérieure, qui pourrait venir de deux sources différentes. Le Conseil pourrait demander au BAT, au Fonds spécial, au FISE et aux institutions spécialisées, y compris la BIRD, ainsi qu'à l'Association internationale de développement, de prêter leur concours pour donner suite aux décisions prises à la Conférence d'Addis-Abéba, tandis que l'Assemblée générale pourrait faire appel directement aux Etats Membres. Pour le développement agricole, l'industrialisation et le développement rural, on pourrait établir un ordre d'urgence, en agissant de concert, comme on l'a fait pour le développement de l'enseignement. Etant donné les excellents résultats obtenus à Addis-Abéba et l'ampleur que revêt en Afrique le problème de l'enseignement, le Conseil devrait s'efforcer de donner suite aux décisions de la Conférence. La délégation éthiopienne soumettra au Comité de coordination un projet de résolution dans ce sens ¹.

31. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur le point 4 de l'ordre du jour, qui sera renvoyé au Comité de coordination.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation sociale dans le monde (E/3489; E/CN.5/346/Rev.1, E/CN.5/346/Add.1 à 5, E/CN.5/357, E/CN.5/361)

DÉBAT GÉNÉRAL

32. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), présentant le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (E/CN.5/346/Rev.1), souligne que les statistiques sur lesquelles se fonde ce document composent, à première vue, un tableau encourageant: les conditions sociales semblent s'être améliorées dans de nombreux secteurs et presque partout dans le monde depuis 1955. Toutefois, les chiffres recèlent des motifs d'inquiétude, et les résultats des recensements de 1960, tels qu'ils commencent à parvenir, font apparaître le progrès social sous un jour assez insolite. Il en ressort en particulier que le niveau de bien-être humain tend à s'élever peu à peu, mais que, en chiffres absolus, la masse de ceux qui souffrent de l'ignorance et de la pauvreté s'accroît elle aussi progressivement. Qu'il s'agisse de l'analphabétisme dans l'Inde et au Pakistan, de la fréquentation scolaire dans les pays d'Amérique latine, ou encore de l'emploi, du logement et du revenu personnel dans le monde, il semble que les améliorations en pourcentages ou en moyennes ne font, bien souvent, que masquer une situation qui va en s'aggravant. C'est, bien entendu, à la pression démographique qu'il faut attribuer cette situation en apparence paradoxale. En effet, il ressort

de l'analyse des renseignements fournis par les recensements de 1960/1961 dans plusieurs pays d'Asie que la population s'accroît à un rythme beaucoup plus rapide que ne le prévoyaient les estimations gouvernementales, ou même les projections les plus fortes des spécialistes de l'Organisation des Nations Unies. Les taux de croissance démographique, qu'il faut ainsi réviser, réduisent d'autant les prévisions de revenu et de production et consommation alimentaires par habitant, et affectent de même tous les indices dont le chiffre de la population est le dénominateur.

33. Ces faits ne doivent pas conduire à des conclusions décourageantes. Les progrès réalisés dans le domaine de l'hygiène publique et de l'éducation, par exemple, ne sont pas annulés parce que des difficultés nouvelles, des problèmes plus vastes, apparaissent du fait des tendances démographiques. Dans le processus du développement, il est toujours une phase de « démarrage », où la courbe des indices ne s'élève qu'avec lenteur ou accuse parfois une régression temporaire, mais au cours de laquelle s'acquièrent les éléments de l'infrastructure matérielle et humaine qui doit permettre une croissance autonome, à un rythme satisfaisant.

34. Il n'en reste pas moins que, même si l'on conserve une vue relativement optimiste des perspectives lointaines, les phénomènes qui viennent d'être évoqués sont, dans l'avenir immédiat, lourds de menaces. On constate aujourd'hui, à peu près partout dans le monde, des tensions qui résultent d'un défaut d'harmonie entre l'évolution des tendances démographiques, des tendances économiques et des tendances sociales: là où le progrès social est en retard sur le développement économique, la masse de la population profite insuffisamment de l'augmentation de la richesse; là où, au contraire, une politique sociale hardie a précédé le développement des ressources réelles, il naît des aspirations, et même des exigences, qui ne peuvent être satisfaites. L'objectif d'un développement économique et social équilibré ne peut d'ailleurs pas être accepté comme un article de foi. En effet, l'harmonie entre le développement économique et l'évolution sociale ne se traduit pas toujours par une croissance particulièrement dynamique, alors que l'expérience contemporaine est riche en exemples d'un développement spectaculaire poursuivi au travers de déséquilibres successifs — parfois délibérés. Cette dernière méthode, il n'est pas besoin de le dire, trouve rapidement ses limites; elle n'est possible que tant que la conscience sociale est assoupie, ou réprimée. Il vaut mieux, pour les gouvernements et les organisations internationales, approfondir et traduire dans la pratique la notion de développement équilibré.

35. Cette tâche n'est pas aisée. Le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* montre malheureusement qu'aujourd'hui encore, on élabore trop souvent les programmes sociaux dans l'ignorance de leurs implications économiques, tandis que l'on néglige les incidences sociales des décisions économiques, publiques ou privées. Trop d'esprits paraissent encore attachés à des conceptions de l'action sociale qui devraient être profondément révisées.

¹ Distribué ultérieurement sous la cote E/AC.24/L.178.

36. Cependant, le *Rapport* fait également état de progrès très sérieux, de l'acceptation de plus en plus fréquente de certains principes qui se sont peu à peu dégagés de la confrontation des expériences. La notion même de politique sociale s'est sensiblement transformée et élargie. L'antagonisme entre les exigences de l'accumulation du capital et les aspirations sociales n'apparaît plus aussi inexorable qu'au XIX^e siècle: les deux objectifs se réconcilient partiellement dans la mise en place de certains services collectifs, tels que l'enseignement et l'hygiène publique. On tend de plus en plus à conférer une très haute priorité économique à des dépenses qui ont pour effet de rehausser la dignité humaine et en même temps d'atténuer certaines inégalités fondamentales. Il devient également assez évident qu'une certaine répartition des revenus qui, à l'origine, a pu considérablement stimuler l'accumulation du capital, peut entraver la croissance, notamment dans les pays industriels, où les progrès nouveaux dépendent désormais de l'augmentation du revenu de certaines couches sociales et, d'une manière générale, de l'accroissement du nombre des consommateurs.

37. Mais il s'agit là de situations relativement simples, identifiables, où d'anciens dilemmes paraissent résolus. Mais nombre de phénomènes échappent encore complètement à l'analyse. Certains programmes d'action sociale, conçus en dehors des préoccupations de développement économique, peuvent exercer une forte influence — positive ou négative — sur le milieu, contribuant ainsi à créer un climat favorable ou défavorable à l'expansion. Cette influence peut être défavorable dans l'immédiat et favorable à plus longue échéance: une action qui paraît à première vue prélever indûment des ressources nécessaires au développement de l'appareil économique peut cependant contribuer à créer un lien social plus fort dans une communauté mieux intégrée et, par là même, hâter l'avènement de conditions propices à la croissance. Ce sont ces incertitudes qui justifient des débats comme celui que le Conseil est sur le point d'engager, ainsi que les études du Secrétariat qui leur servent de base. Et c'est à juste titre que la Commission des questions sociales a traité

les chapitres du *Rapport* relatifs au développement économique et social équilibré, non point tant comme l'aboutissement d'une série de travaux, mais plutôt comme le point de départ de nouveaux efforts dans l'ordre de l'étude et de l'action (E/3489, projet de résolution I).

38. La Commission des questions sociales a tenu à témoigner dans ses travaux d'un souci très net de concevoir la politique sociale d'une façon adaptée à la réalité présente. C'est ainsi que, dans le cadre des programmes d'action concertée à long terme, elle a considéré avec une attention particulière la contribution de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées à la solution des problèmes nés de l'urbanisation (*ibid.*, projet de résolution II). Les plus graves d'entre les problèmes sociaux dont les pays d'Europe ont souffert au début de l'ère industrielle s'expliquent par l'impréparation des sociétés européennes face aux bouleversements provoqués par l'industrialisation et particulièrement à la croissance accélérée des agglomérations urbaines, dont l'expansion incontrôlée devait aboutir à la situation la plus chaotique. Les pays aujourd'hui encore sous-développés peuvent éviter de commettre les mêmes erreurs; mais il est indispensable pour cela que leurs gouvernements déploient imagination et énergie dans la mise au point d'une politique sociale appropriée. Les organisations internationales peuvent du reste les y aider.

39. Le développement équilibré et l'urbanisation ne sont que deux aspects des problèmes sociaux qui doivent occuper les pensées du Conseil au cours de la présente session. L'un et l'autre soulèvent des problèmes de structure et d'organisation qu'il importe de résoudre si l'on veut utiliser avec un maximum d'efficacité les ressources existantes, si l'on veut aussi établir un dispositif qui permette de susciter des ressources nouvelles et combiner au mieux les divers éléments dont est faite l'action internationale: le débat, la recherche et les programmes d'action pratique.

La séance est levée à 13 heures.